

## Conseil économique et social

Distr. générale 7 mars 2017 Français

Original: anglais

## Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

## Projet d'organisation des travaux

-		
Date et heure	Point de l'ordre du jour	Programme
Lundi 13 mars		
10 heures- 13 heures	1	Élection du Bureau
	2	Adoption de l'ordre du jour provisoire et autres questions d'organisation
	3	Débat ministériel
		Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, compte rendu des objectifs atteints, des progrès accomplis et de l'action menée pour remédier aux lacunes constatées et surmonter les difficultés rencontrées s'agissant du thème prioritaire et du thème d'évaluation
		Déclarations liminaires
		Présentation des rapports
		Débat général <sup>a</sup>
15 heures- 18 heures	3 a) i)	Débat ministériel

<sup>\*</sup> E/CN.6/2017/1





Thème prioritaire : autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution Tables rondes ministérielles : partage des données d'expérience, des enseignements tirés et des bonnes pratiques sur le thème de l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution 15 heures-Tables rondes A et C (en parallèle) 16 h 30 Table ronde A : Les écarts de rémunération entre les sexes dans les secteurs public et privé : comment parvenir à l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale dans un monde du travail en pleine évolution? Table ronde C: Le travail informel et l'emploi atypique: quelles sont les politiques à même de favoriser véritablement l'émancipation économique des femmes? 16 h 30-Tables rondes B et D (en parallèle) 18 heures Table ronde B: La technologie et l'évolution du monde du travail: comment tirer parti de la technologie et de l'innovation pour accélérer l'émancipation économique des femmes? Table ronde D: Le plein emploi productif et un travail décent pour tous : comment réaliser l'objectif de développement durable n° 8 pour les femmes d'ici à 2030? Mardi 14 mars 10 heures-3 Débat ministériel 13 heures Débat général (suite) 10 heures-3 a) i) Thème prioritaire : autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution 13 heures (en parallèle) Dialogue ministériel interactif de haut niveau 3 Débat ministériel 15 heures-18 heures Débat général (suite) 15 heures-3 a) Accélérer la mise en œuvre des engagements figurant dans 18 heures les conclusions concertées en faveur de l'égalité des sexes (en parallèle) et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles Dialogue interactif

2/4 17-03659

Mercredi 15 mars		
10 heures- 13 heures	3	Débat ministériel
		Débat général (suite)
10 heures- 13 heures (en parallèle)	3 b)	Domaine d'intervention : autonomisation économique des femmes autochtones
		Dialogue interactif
15 heures- 18 heures	3	Débat général (suite)
15 heures- 18 heures <i>(en parallèle)</i>	3 a) ii)	Thème d'évaluation : difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles
		Exposés volontaires des États Membres, suivis d'un dialogue interactif
Jeudi 16 mars		
10 heures- 3 heures	3 a) ii)	Thème d'évaluation : difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles
		Exposés volontaires des États Membres, suivis d'un dialogue interactif
15 heures- 18 heures <sup>b</sup>	3	Débat général (suite)
Vendredi 17 mars		
10 heures- 13 heures	3 a) i)	Thème prioritaire : autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution
		L'économie domestique à l'échelle mondiale dans le cadre de l'évolution du monde du travail
		Table ronde d'experts
15 heures- 18 heures	3	Débat général (suite)
Lundi 20 mars		
10 heures- 13 heures	3 a) ii)	Renforcement de la disponibilité et de l'utilisation de données et de statistiques ventilées par sexe à l'appui de la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030
		Table ronde d'experts

17-03659

Mardi 21 mars		
15 heures		Dernier délai pour le dépôt au Secrétariat des propositions au titre du point 3 de l'ordre du jour
Mercredi 22 mars		
10 heures- 13 heures	4	Communications relatives à la condition de la femme
		Examen du rapport du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme (séance privée)
	5	Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social
		Débat général
	3	Présentation des projets de résolution ou de décision
		Débat général (fin)
Vendredi 24 mars		
15 heures- 18 heures	3	Décisions concernant les projets de résolution ou de décision
	6	Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de la Commission
		Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante- deuxième session de la Commission
	7	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante et unième session
		Examen du projet de rapport
		Clôture de la soixante et unième session <sup>c</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> La date limite d'inscription sur la liste des orateurs du débat général est fixée au 13 mars 2017 à 13 heures.

**4/4** 17-03659

b Des consultations sur les conclusions concertées seront tenues le 16 mars, de 15 heures à 18 heures, le 17 mars, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, le 20 mars, de 15 heures à 18 heures, le 21 mars, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, le 22 mars, de 15 heures à 18 heures, le 23 mars, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, et le 24 mars, de 10 heures à 13 heures, ou à la demande.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> Conformément à la décision 2002/234 du Conseil économique et social, la Commission tiendra, dès la clôture de sa soixante et unième session, la première séance de sa soixante-deuxième session, à seule fin d'élire le Président et les autres membres de son bureau, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.